

Convoqué le 25/09/2021, le conseil s'est réuni le 07/10/21 à 18h30

Le secrétariat est assuré par T. Nonnotte

Absents = H. Villard, procuration à G. Cuenot
L. Vanardois, procuration à A. Blessemzelle.

→ Decision Modificative n°1 - - - - - 21/16

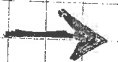
Le maire présente le feu d'ouverture comptable nécessaire pour amorcer des travaux de voirie = 1335,70 et approuve une subvention d'investissement pour 178,60. Soit un équilibre D/R de 1515 €
Avis Favorable à l'unanimité.

→ Aide aux communes - Convention - - - - - 21/17

La commune est déjà adhérente aux services mis en place par GBM pour l'aide aux communes. La nouvelle convention proposée consiste à actualiser les diverses aides mises en place depuis trois ans et à proposer des services complémentaires. Sur proposition du maire, le conseil décide à l'unanimité d'adhérer aux nouveaux services mis en place par GBM et autorise le maire à signer la nouvelle convention sur la base de la proposition dût Niveau 2b qui permettra notamment en plus des services de base (partage d'informations, soutien juridique, gestion logiciel magnus...) de bénéficier de conseils en matière d'urbanisme pré-opérationnel ou de remplacement occasionnel en secrétariat. La contrepartie consiste à verser 2,93 € / hab / an.
Avis Favorable du CM.

→ Régime indemnitaire - - - - - 21/18

Le conseil s'est déjà prononcé favorablement pour la mise en place d'un régime indemnitaire au bénéfice de la secrétaire Valérie Gruet. Il convenait de déterminer le montant de la part fixe et celui de la part variable. Sur proposition du maire, le conseil, unanimement, décide d'accorder, annuellement =
- Pour l'IFSE = 250 €
- Pour le complément (EI) = 120 €
A compter du 01/07/2021.



→ Divers points évoqués :

- * Etat d'avancement des travaux dans le cimetière de Parchaux
- * Champ photovoltaïque : refus de la proposition faite par Braillans.
- * Dérangement : Attente du retour de J. Deschamps de Champoux
- * EPF : proposition de partage foncier.
- * Propriété B. Bouvat : M. Bouvat n'a pas répondu à notre offre, mais a signé un compromis de vente avec NEUA.
- * Eclairage public : le changement des lampes par GBM s'effectue progressivement : route de Besançon, rue de la Prairie et rue de la Fontaine.
- * Eclairage fontaine et terrain de jeux : malgré le vandalisme nous conservons, dans un premier temps, le système en place, avec mise en place d'un cadenas sur l'ornière
- * Davue :
 - fibre optique : installée le 13/10
 - luminaires led en salle de réunion : le 14/10
 - volets ext. de la S de réunion : décembre 2021.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire, Le Secrétaire, Les Conseillers

